
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SIX MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à ~~quatorze~~ heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 09

Quorum : 08

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 11

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 09

Mmes, MM. Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Bouvier Véronique, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Page Olivier

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Herbron Franck, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Pillot Serge

Pouvoirs : 02

Monsieur Quentin Muffat à Monsieur Fabien Trombert - maire

Monsieur Serge Pillot à Madame Michelle Tournier

- Madame Jeanine Baud a été désignée secrétaire -

D_2024_03_01

Débat d'Orientation Budgétaire - DOB - 2024

En application du règlement intérieur, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté, notamment l'analyse rétrospective et prospective réalisée par la direction générale des services avec l'appui du cabinet « Challenges Publics ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'exécution budgétaire 2023,

PREND ACTE des orientations générales proposées pour l'élaboration du budget primitif 2024 dans sa partie fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine le 07 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
